OAP N°4 : Trame Verte et Bleue

1. Le contexte réglementaire

Selon l'Article L151-6-2 du code de l'urbanisme : « Les orientations d'aménagement et de programmation définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques » doivent être développé au sein des documents d'urbanisme. Cette OAP peut se traduire par une OAP Trame Verte et Bleue.

Pour s'assurer de la protection de la TVB et des espaces naturels présents dans le tissu urbain, c'est au travers d'une OAP spécifique que le territoire définit des actions de préservation et de valorisation, en fonction des éléments repérés sur la carte TVB.

La commune de Monacia d'Aullène dispose d'un paysage naturel varié. Cette dernière présente une grande diversité dominée par les espaces naturels. Les espaces agricoles ouverts sont également présents bien qu'ils se situent majoritairement aux abords du tissu urbain à l'Est de la commune.

Au-delà des enjeux de préservation des grands espaces, il s'agit dans l'OAP de travailler à l'échelle des espaces urbanisés, de leur interaction avec les milieux naturels et agricoles, ainsi que la composante naturelle des villages et milieux lotis.

Ainsi, en plus du rôle écologique recherché, l'OAP vise à valoriser le cadre de vie des habitants (préservation des espaces naturels et agricoles, végétalisation des abords de voie, OAP sectorielles aménagées), à répondre aux enjeux du changement climatique, etc.

2. Orientations générales applicables à tous les réservoirs de biodiversité et aux corridors

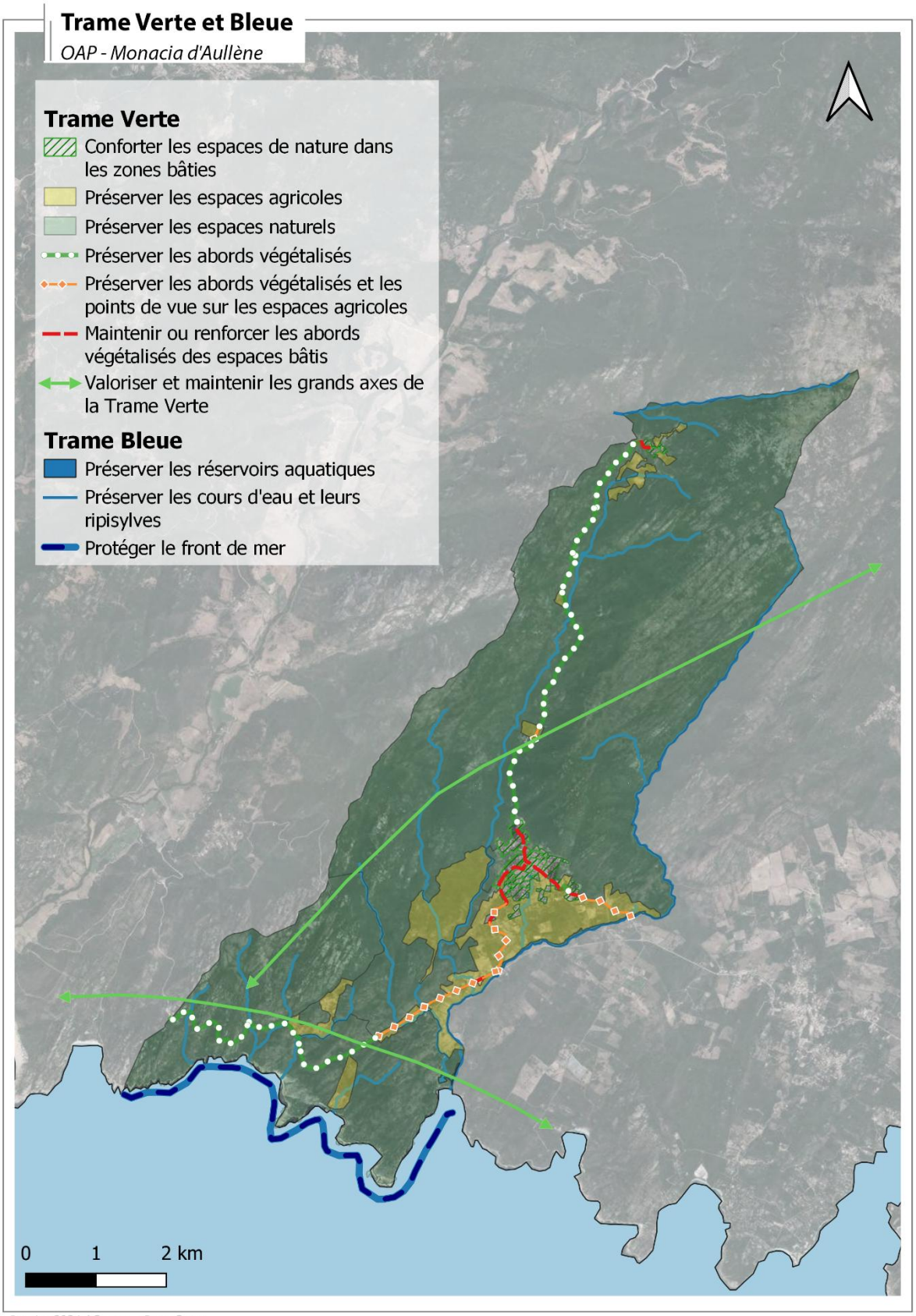

Janvier 2024 / Source : Data Corse

Les objectifs principaux soulevés par la présente OAP sont :

- **La préservation des espaces naturels comme principal habitat de la biodiversité**
- **La valorisation et le maintien des grands axes de la Trame Verte**

Orientations proposées :

- Maintenir et préserver/renforcer les réservoirs de biodiversité dans leur emprise
- Favoriser la conservation et/ou la restauration des corridors écologiques
- Identifier les corridors écologiques fragmentés via des études spécifiques
- Favoriser le développement d'usages de loisirs et de découverte compatibles avec la vocation naturelle de la zone/sans porter atteinte à la biodiversité des zones

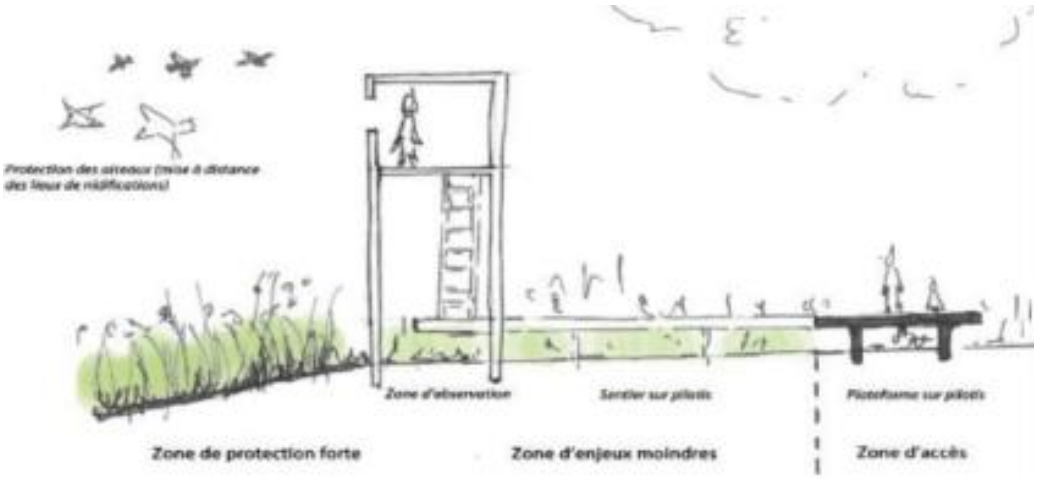

- Autoriser seulement les installations et aménagements légers ou réversibles au niveau des réservoirs de biodiversité
- Mener des actions de reconquête dans les secteurs à enjeux (zone humide, lisières urbaines, etc.)
- Créer de nouveaux corridors écologiques au sein des projets : alignements d'arbres, franges tampons, végétalisation des espaces communs, etc.
- Profiter de tout projet d'aménagement pour étudier l'opportunité de supprimer ou atténuer les éléments recoupant les corridors écologiques
- Etc.

Haies bocagères autour des parcelles agricoles au bord de la T40

Sont notamment concernés par ces orientations :

- Le site Roccapina-Ortolo
- Les haies végétalisées qui délimitent les champs
- La Dune et zone humide de Cala Di Furnellu
- Les Sapinières de la montagne de Cagna
- Les crêtes et Haut versants de la montagne de Cagna
- Parc naturel régional Corse
- Les cours d'eau de la commune
- La zone Castelacciu – Bocca di Roccapina – Punta di Balconi – Punta di Valanincu

3. Sous-trame milieux boisés/forestiers

Les objectifs de la commune :

- Limiter l'urbanisation au niveau des massifs.
- Protéger strictement les zones littorales et leur caractère naturel.
- Protéger et mettre en valeur les écosystèmes et les espaces naturels remarquables de la trame verte et bleue.

Orientations proposées :

- Gérer les lisières urbaines : préserver les haies existantes, réserver des percées dans le front bâti, etc.
- Définir des zones tampons pour préserver les lisières boisées
- Permettre la mise en valeur et découverte des sites sans porter atteinte à leur intégrité
- Mettre en cohérence les espaces de nature en cohérence au sein des projets et avec les projets voisins

Démonstration graphique :

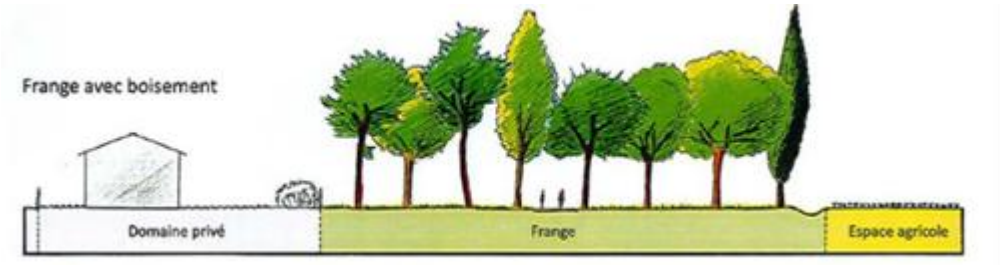

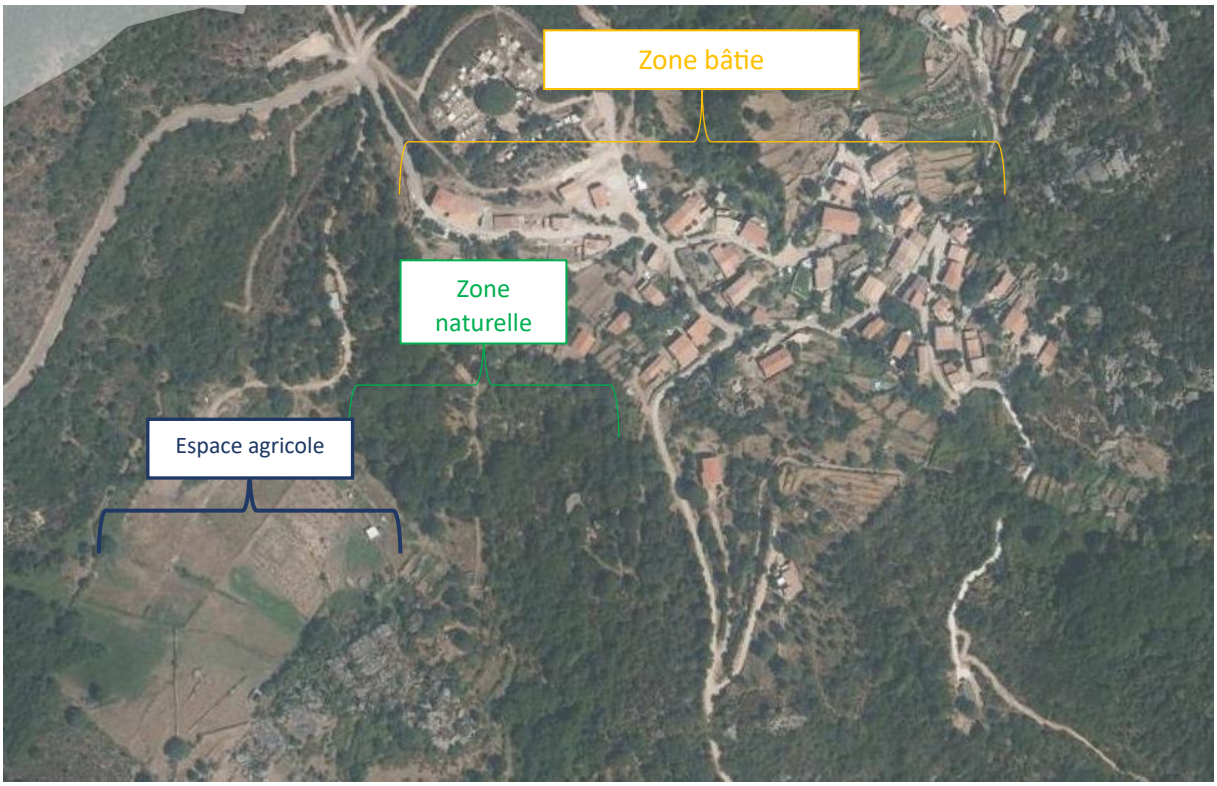

Exemple de frange avec boisement faisant office de zone tampon entre deux zones sur Gianuccio

Démonstration graphique :

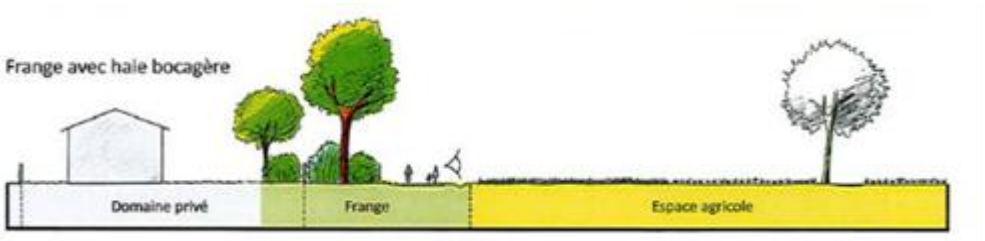

Exemple de frange avec haie bocagère faisant office de zone tampon entre deux zones

4. Sous-trame milieux agricoles/ouverts

Les objectifs de la commune sont ici :

- Identifier et préserver les terres agricoles pour permettre une relance de cette part économique
- Préserver le grand paysage naturel et cultivé (massifs, littoral, cultures).
- Favoriser la reconquête agricole, garante d'une protection incendie efficace aux abords des villages.

Orientations proposées :

- Renforcer la trame bocagère et sa mise en réseau
- Etudier l'intérêt écologique des milieux ouverts dans le cadre de tout projet pouvant leur porter atteinte et prendre les mesures nécessaires à leur protection et au maintien de leur bon état ;
- Encourager les actions de reconquête des connexions écologiques
- Limiter l'impact du mitage (résorption des pollutions visuelles existantes sur le site de projet, des espaces plantés en lisière, etc.) ;
- Encadrer les lisières urbaines sur ses espaces
- Assurer le maintien des vergers traditionnels/vignobles/cultures emblématiques du territoire

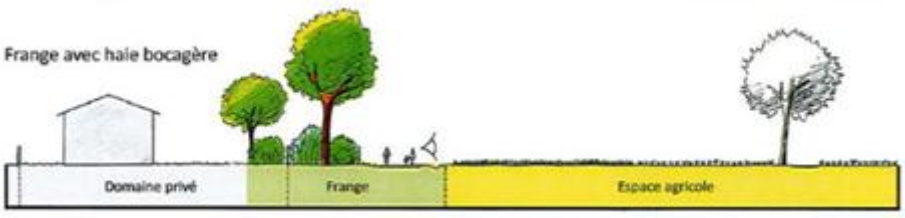

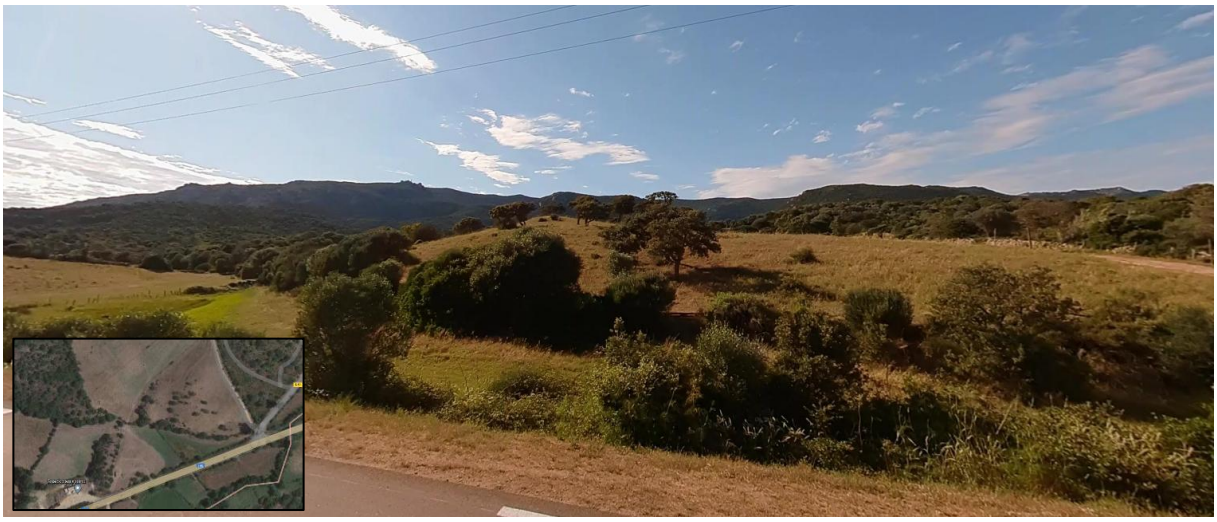

Cône de vue sur zone A – T40

5. Sous-trame milieux aquatiques et humides

Les grands objectifs de la trame bleue sont :

- La préservation des réservoirs aquatiques
- La protection du front de mer
- La préservation des cours d'eau et leurs ripisylves
- La préservation des axes majeurs de la trame bleue

a. Préserver les zones humides existantes

Orientations proposées :

- Identifier les zones humides par un classement spécifique visant leur stricte protection
- Identifier les milieux alimentant les zones humides par un classement spécifique visant leur stricte protection
- Sensibiliser la population au fonctionnement des zones humides
- Rendre inconstructible les abords des cours d'eau ou les espaces de bon fonctionnement lorsqu'ils sont connus
- Ne pas ajouter d'obstacles pouvant perturber les écoulements et la fonctionnalité des milieux aquatiques et humide
- Classer les abords de routes sensibles pour favoriser une semi-perméabilité
- Développer les ponts pour la faune

b. Préserver et renforcer la qualité de la ripisylve

Orientations proposées :

- Favoriser une gestion écologique des berges
- Préserver les haies existantes en bordure des cours d'eau
- Classer le bord des berges en espace naturel ou délimiter la ripisylve par un classement spécifique

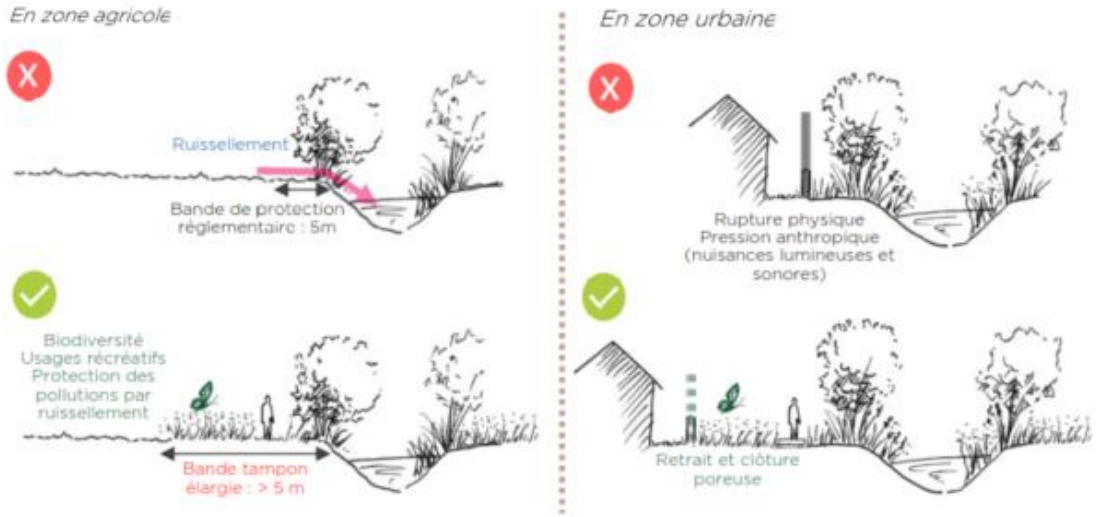

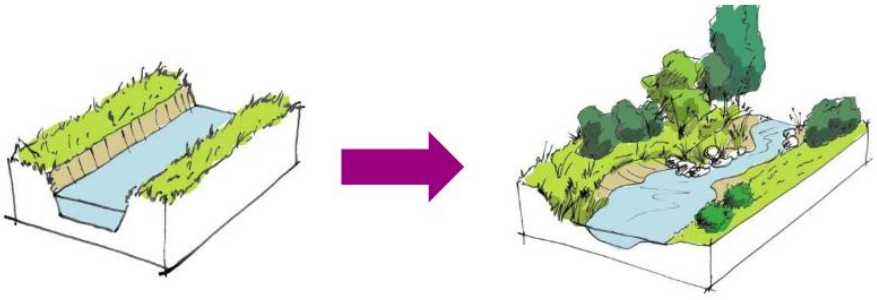

6. Sous-trame urbaine

Les grands objectifs de cette OAP concernant les zones urbaines sont :

- Valoriser les continuités naturelles en intégrant au maximum de la végétation au sein du tissu urbain villageois (nature en ville).

a. Préserver la continuité des espaces de nature en ville

Orientations proposées :

- Mettre les espaces de nature en cohérence au sein des projets et avec les projets voisins (corridors en pas japonais)
- Compléter et préserver le maillage végétal (alignements d'arbres, perméabilité des clôtures au sein des espaces résidentiels, etc.)

Exemples d'illustration :

- Rendre le bâti attractif pour la biodiversité (toit végétalisé, mur végétal, etc.)
- Encourager l'intégration des constructions dans le paysage
- Favoriser les aménagements favorables à la biodiversité (nichoirs, chiroptères, hibernaculum, hôtels à insectes, etc.)

b. Perméabiliser les sols urbains

Orientations proposées :

- Créer des continuités vertes entre les îlots urbains
- Développer les noues végétalisées, ouvrages de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert et paysagers, pour limiter le ruissellement des eaux pluviales
- Privilégier le maintien des espaces de pleine terre dans l'aménagement et profiter des projets pour désimperméabiliser les sols

Exemples d'illustration :

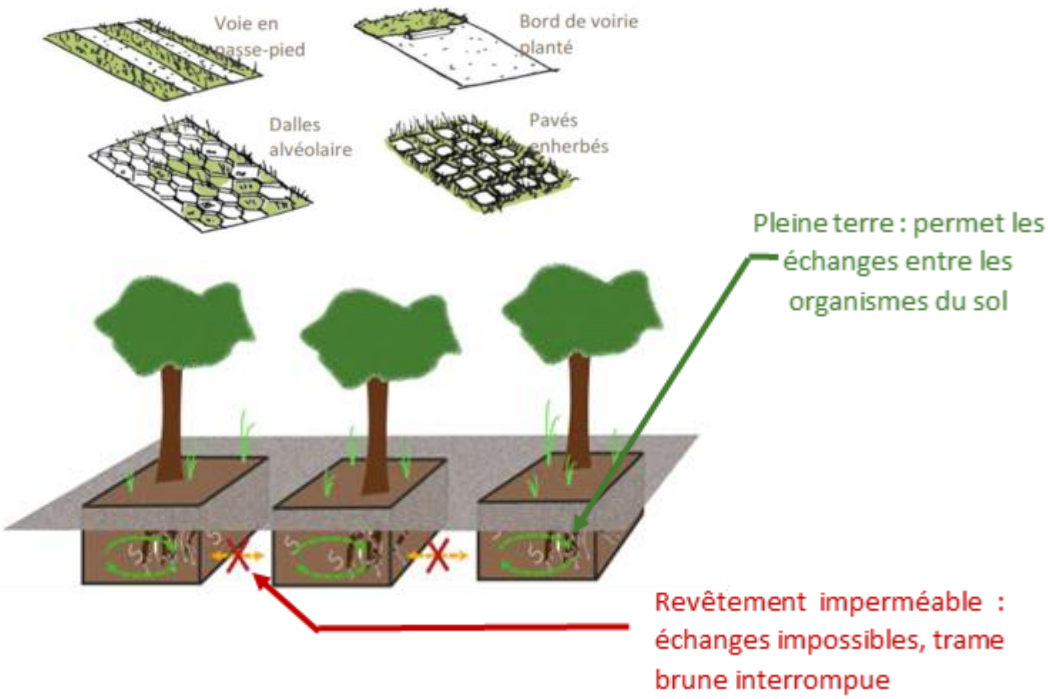

- Favoriser la création de jardins partagés et développer le permis de végétalisation

Exemples d'illustration :

7. La trame noire

La Trame noire constitue un réseau intégré de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, en tenant compte d'un niveau d'obscurité nécessaire au développement optimal de la biodiversité nocturne.

Face aux conséquences de la pollution lumineuse sur cette biodiversité, la lumière artificielle perturbe les populations et altère la répartition des espèces. Certains animaux, attirés par la lumière, se désorientent vers des pièges écologiques, tandis que d'autres, évitant la lumière, voient leur habitat se détériorer. La Trame noire se révèle donc essentielle pour préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne

Orientations proposées :
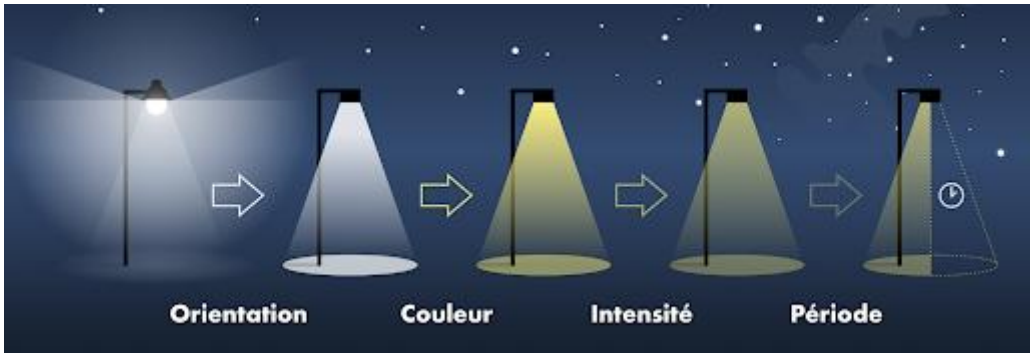
- Profiter de tout projet d’aménagement pour étudier l’opportunité de supprimer, adapter ou atténuer les points lumineux, au sol ou sur toiture
- Pour tout nouveau projet, les éclairages seront limités au strict nécessaire et des dispositifs d’éclairage économiques seront mis en place afin de diminuer l’intensité lumineuse nocturne
- Orienter les faisceaux lumineux des éclairages nocturnes en ville vers le bas pour limiter l’impact sur la faune nocturne.
- Prioriser des LED à faible température de couleur (2700 K ou moins) couleur jaune ambré, supprimer les émissions de lumière vers le ciel, et plus largement au-dessus de l'horizontale,
- Supprimer au maximum les émissions de lumière vers le ciel, et plus largement au-dessus de l’horizontal
- Pratiquer autant que possible l'extinction en cœur de nuit (éteindre l'éclairage durant a minima cinq heures, l'expérience montre qu'une coupure plus importante - par exemple jusqu'à 7h - est bien acceptée pour limiter la durée et l'intensité de l'éclairage extérieur).